

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures,

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 47
présents : 33
procurations : 10
votants : 43

PRESENTS : DEVIN L, SILVESTRE-SIAZ O, ETCHART C, PETIT C, BOCQUET J-L, PECORINI J-L, CRASTES P-J, CUZIN A, ETALLAZ G, FILOCHE I, BOILLON J-C, ROSAY E, ROGUET G, MAYORAZ B, MERMIN M, GUERINEAU J-L, DUPAIN L, VIELLIARD A, BATTISTELLA E, MARX C, DELAMARE A, PELISSON N, FOURNIER M, MIVELLE L, DE SMEDT M, LECAUCHOIS V, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BETEMPS V, VELLUT D, BUDAN F, DEGENEVE G.

REPRESENTES : PIN X, par DEVIN L (procuration), BEROUJON C par FILOCHE I (procuration), BOUGHANEM S par DELAMARE A (procuration), BACHMANN L par MARX C (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), VILLARD B par FOURNIER M (procuration), SUBLET D par MIVELLE L (procuration), AYEB A par MUGNIER F (procuration), BONAVENTURE A par BETEMPS V (procuration), BARBIER C par VELLUT D (procuration),

Date de convocation :
1^{er} décembre 2015

EXCUSEES : LAVERRIERE C, LACAS V,

ABSENTS : CHEVEE M, FAVRE M,

Secrétaire de séance : Monsieur Eric ROSAY

Délibération n° 20151214_cc_dech125

1.1 MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE NEYDENS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Neydens ont notamment pour objet :

- la sécurisation des quais de déchargement conformément à la réglementation « garde-corps de 1m10 »,
- l'augmentation de la capacité afin de répondre aux besoins grandissants du territoire de la Communauté de communes (montée en puissance de l'activité de la déchetterie du fait de la diversification de la collecte des déchets et de l'augmentation de l'apport par les usagers),
- le renforcement de la sécurité du site (construction d'un mur de d'enceinte en béton, mise en place d'un système de vidéo surveillance ...),
- l'amélioration des fonctionnalités de la déchetterie (pont bascule pour un contrôle plus équitable des professionnels, entrée et sortie distincte),
- la démolition des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments dont un destiné aux agents de collecte.

Dans le cadre de cette opération, un marché « Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et travaux annexes à la déchetterie de Neydens » a été attribué, par délibération en date du 3 mars 2014, au groupement GIRUS/Atelier d'architecture du Confluent.

Suite à l'approbation du Projet (PRO) par délibération du Bureau communautaire, en date du 6 juillet 2015, le dossier de consultation des entreprises a été établi, comprenant 14 lots, pour un montant estimatif global de 1 504 822 € H.T.

Les 14 lots sont les suivants :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> |
|------------|--------------------------------------|
| 01 | Démolition |
| 02 | Terrassement – VRD |
| 03 | Gros-œuvre |
| 04 | Charpente Métallique |
| 05 | Bardage |
| 06 | Façade |
| 07 | Menuiseries extérieures |
| 08 | Portails sectionnels |
| 09 | Serrurerie |
| 10 | Plâtrerie – Peinture – Faux-plafonds |
| 11 | Menuiseries intérieures |
| 12 | Carrelage |
| 13 | Plomberie – Chauffage – Ventilation |
| 14 | Electricité |

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles 26 II, 28 et 40 du code des marchés publics. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, le 21 septembre 2015, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, pour une réception des offres le lundi 2 novembre 2015 à 12h au plus tard.

215 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

50 plis sont parvenus dans les délais. Un pli portant sur le lot n°3 a été déposé hors délai par la société ETS GALLIA : il a été déclaré irrecevable, par décision en date du 4 novembre 2015.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 2 novembre 2015 à 14h : 2 offres ont été déclarées irrecevables au motif d'absence de signature de l'acte d'engagement. Il s'agit de l'offre de l'entreprise SAEL ACCESS pour lot n°1 et de l'entreprise Mauro pour le lot n°2.

L'analyse des offres a été effectuée par l'équipe de maître d'œuvre GIRUS/Atelier d'architecture du Confluent. Les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats, en date du 7 décembre 2015.

Concernant le lot n°3, l'offre variante de la société GTM Annecy est considérée comme irrégulière.

Il est proposé de retenir, pour chaque lot, les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses, au regard des critères définis dans le règlement de la consultation, pour un montant total de 1 217 313,23 € H.T. :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant retenu en H.T.</i> | <i>Entreprise attributaire</i> |
|------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| 01 | Démolition | 12 333.00 € | DECREMPS |
| 02 | Terrassement – VRD | 447 271.23 € | DECREMPS |
| 03 | Gros-œuvre | 282 478.11 € | GERARD MEGEVAND |
| 04 | Charpente Métallique | 28 300.00 € | PERRET |
| 05 | Bardage | 153 883.83 € | PIERRE PERRIN |
| 06 | Façade | 15 884.20 € | SOCIETE IPF |

| | | | |
|----|--------------------------------------|-------------|---------------------------|
| 07 | Menuiseries extérieures | 16 666.68 € | ALU CONCEPT HABITAT |
| 08 | Portails sectionnels | 9 247.14 € | PIERRE PERRIN |
| 09 | Serrurerie | 57 003.22 € | PIERRE PERRIN |
| 10 | Plâtrerie – Peinture – Faux-plafonds | 24 500.02 € | BONGLET |
| 11 | Menuiseries intérieures | 12 634.00 € | AK FRUCHARD |
| 12 | Carrelage | 24 000.00 € | MIKAIL MUTLU CARRELAGE |
| 13 | Plomberie – Chauffage – Ventilation | 55 102.34 € | CLIMAIR |
| 14 | Electricité | 78 009.46 € | GRANDCHAMP |

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de retenir, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 1 217 313,23 € H.T. ;
- de l'autoriser à signer les marchés ainsi que toute pièce annexe ;
- de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 18/12/2015

Affichée le : 18/12/2015

La Directrice Générale des Services

Marie-Hélène DUBOIS

Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



